

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 11

Votants..... 14

Excusés..... 1

Procurations..... 3

Date de la convocation : 15/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 19 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames DELIEU Françoise, MASSON Aurélie, VIALA Régine,
VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc,
QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL
Claude, VIDAL Didier.**PROCURATIONS** : Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Monsieur Didier
VIDAL, Madame Rolande COBO a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL,
Monsieur Allan ASSIÉ a donné procuration à Monsieur Claude REFREGERS.**ABSENTS EXCUSES** : Madame JUANABERRIA Anne-Marie**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N° 8****DELIBERATION N° 8****ADHESION A L'ASSOCIATION PROSPORT NATATION
SURVEILLANT DE BAINNADE**

Vu la circulaire préfectorale n°2020/57 du 08 avril 2020 concernant les dispositions relatives à la mise en œuvre de la loi du 23 mars 2020 concernant les collectivités territoriales ;

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, pour la commune, d'engager un surveillant de baignade diplômé B.N.S.S.A, pour la surveillance du plan d'eau de baignade de la Roque ;

En effet, ce plan d'eau dispose d'une plage aménagée fréquentée par au moins dix baigneurs par jour, pendant les mois de juillet et d'août ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'association PROSPORT NATATION de CAHORS qui met à disposition de la commune un surveillant de baignade diplômé du 6 juillet 2026 au 31 août 2026, moyennant un coût horaire comprenant l'indemnité de congés payés, la médecine du travail et les charges comprises ainsi qu'une adhésion à l'association PROSPORT NATATION ;

Monsieur le Maire précise que le surveillant de baignade effectuera 30 heures hebdomadaires sur 6 jours (soit le minimum acceptable pour un saisonnier). Par conséquent les heures de surveillance proposée sont de 14h à 19h du mardi au dimanche inclus.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association Prosport Natation et d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires au recrutement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **D'APPROUVER** l'adhésion à l'association PROSPORT NATATION sur la base des éléments exposés ci-dessus et de payer la cotisation annuelle.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le contrat de mise à disposition ainsi que tous les documents s'y rapportant.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits**Ont signé*Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 22/12/2025
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 22/12/2025

